



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL PERMANENT

SEANCE DU 15 OCTOBRE 2019

OJ N°7 - Développement économique.

**Pépinière-Atelier de prototypage d'entreprises innovantes Jalday Saint-Jean-de-Luz.
Convention d'occupation de locaux au profit de la société Vracoop.**

Date de la convocation : 9 octobre 2019.

Nombre de conseillers en exercice : 69.

Président de séance : Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Président de la Communauté d'Agglomération Pays Basque.

PRESENTS :

ALZURI Emmanuel, ARRABIT Bernard, BAUDRY Paul, BÉHOTÉGUY Maïder (à compter de l'OJ N°12), BERARD Marc (jusqu'à l'OJ N°40), BERTHET André, BIDEGARAY Barthélémy, BISAUTA Martine, BLEUZE Anthony, BOSCO Dominique, BURRE-CASSOU Marie-Pierre, CACHENAUT Bernard (à compter de l'OJ N°11), CARRERE Bruno, CHASSERIAUD Patrick (à compter de l'OJ N°6), CLAVERIE Peio, CURUTCHARRY Antton (à compter de l'OJ N°10), DAGORRET François, DE CORAL Odile, DESTIZON Patrick, DEVEZE Christian, DUBLANC Gilbert, DURRUTY Sylvie, ECENARRO Kotte, ELISSALDE Philippe, ETCHEGARAY Jean-René, EYHERABIDE Pierre, FOURNIER Jean-Louis, GASTAMBIDE Arño (à compter de l'OJ N°11), GONZALEZ Francis, GUILLEMOTONIA Pierre, HIRIGOYEN Roland, IBARRA Michel, IPUTCHA Jean-Marie, IRIART Alain, IRIART Jean-Claude, IRIART Jean-Pierre, JOCOU Pascal (à compter de l'OJ N°24), KEHRIG-COTTENÇON Chantal (à compter de l'OJ N°23), LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste, LAFLAQUIERE Jean-Pierre, LAMERENS Jean-Michel, LOUSTAUDAUDINE Jean-Jacques, MILLET-BARBÉ Christian (à compter de l'OJ N°4), NARBAÏS-JAUREGUY Éric, NOUSBAUM Pierre-Marie, OLIVE Claude (jusqu'à l'OJ N°15), POULOU Guy (à compter de l'OJ N°29), SAINT ESTEVEN Marc, UGALDE Yves (jusqu'à l'OJ N°8), THEBAUD Marie-Ange, VEUNAC Jacques, VEUNAC Michel.

ABSENTS OU EXCUSES :

BORDES Alexandre, CARPENTIER Vincent, DE LARA Manuel, DEQUEKER Valérie, ETCHEBEST Michel, HAYE Ghislaine, HIRIART Michel, INCHAUSPÉ Beñat, IRIGOYEN Jean-François, LACASSAGNE Alain, LASSERRE-DAVID Florence, LAUQUÉ Christine, LEIZAGOYEN Sylvie, MIALOCQ Marie-José, MOTSCH Nathalie, OLÇOMENDY Daniel, SOROSTE Michel.

PROCURATIONS :

BORDES Alexandre à HIRIGOYEN Roland, HAYE Ghislaine à DESTIZON Patrick, OLÇOMENDY Daniel à LABORDE-LAVIGNETTE Jean-Baptiste,

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Marc SAINT ESTEVEN.

Modalités de vote : vote à main levée.

**OJ N°7 - Développement économique.
Pépinière-Atelier de prototypage d'entreprises innovantes Jalday Saint-Jean-de-Luz.
Convention d'occupation de locaux au profit de la société Vracoop.**

Rapporteur : Madame Sylvie DURRUTY.

Mes chers collègues,

La Communauté d'Agglomération Pays Basque met à disposition des entreprises et porteurs de projets innovants, des espaces de bureaux, au sein de la pépinière-atelier dédiée à l'éco-conception de produits sur le Domaine d'Activités Structurantes « Croissance Bleue », située au sein de la Technopole Pays Basque à Saint-Jean-de-Luz.

Les conditions locatives de la pépinière-atelier de prototypage ont été approuvées en Conseil permanent du 17 septembre 2019.

Le Conseil technopolitain, en l'absence de Comité d'Agrément constitué à ce jour, s'est réuni le 24 septembre 2019 et a donné un avis favorable à l'égard du dossier présenté ci-après :

Vracoop, société créée en 2017, propose une démarche écologique, éthique et durable, par un service clé en main pour la distribution et l'encaissement de produits vrac. Elle développe une application pour optimiser le passage en caisse des produits vendus en vrac, ainsi qu'un silo destiné aux commerçants afin de réduire la manutention et l'entretien des rayons vrac. Ce silo est breveté depuis décembre 2017 et a reçu le Trophée éco-conception Nouvelle-Aquitaine en 2017. La société développe de nouvelles solutions de contenants, emballages compostables, utilisant des ressources marines (algues et micro-algues) comme matériaux de base. Un dernier axe de développement porte sur la traçabilité des produits de la mer. Ce projet s'ancre localement au Pays Basque et en Nouvelle-Aquitaine. Pour la conception, la fabrication et la commercialisation, Vracoop travaille exclusivement avec des sociétés françaises dont la majorité se trouve en Nouvelle-Aquitaine.

La convention annexée prévoit une occupation pour une période de 23 mois, à partir du 1^{er} novembre 2019, d'un espace de bureau d'une superficie de 40 m², situé au premier étage de la pépinière-atelier.

Vu la délibération du Conseil communautaire du 24 février 2017 portant délégation au Conseil permanent de certaines attributions, notamment en matière de « Délivrance des conventions d'occupation de locaux et des baux aux entreprises (pépinières, hôtels d'entreprises...), ainsi que leur renouvellement ou résiliation »,

Le Conseil permanent est invité à :

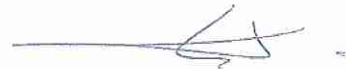
- approuver, au profit de la société Vracoop, les termes de la convention ci-annexée, relative à l'occupation de locaux au sein de la pépinière-atelier de prototypage Jalday Saint-Jean-de-Luz,
- autoriser Monsieur le Président ou son représentant à la signer.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour : 48 voix
Contre : 0 voix
Abstention : 0
Ne participe pas au vote : 0
Non votants : 0

Fait et délibéré en séance les jours,
mois et an que dessus et le présent
extrait certifié conforme au registre.

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,



Sébastien EVRARD.

Certifié exécutoire
Transmis au contrôle de légalité le : 18 octobre 2019.
Publié le : 18 octobre 2019.